



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 5 mars 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Siay, Flumet, Frontenex, Gillis-sur-Isère, Gréty-sur-Isère, Grignon, Hautaluce Les Saixies
La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montallier, Manthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaux, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venhan, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Petite Enfance – Convention d'analyse des pratiques professionnelles avec la Fédération ACEPP des 2 Savoie - Année 2026

Rapporteur : Mustapha HADDOU

Le CIAS Arlysère souhaite avoir recours aux services de prestataire afin de proposer une formation à ces agents sur l'analyse des pratiques professionnelles.

Pour ce faire, il convient de fixer les modalités d'organisation et de collaboration entre la Fédération ACEPP des 2 Savoie et le CIAS Arlysère, conformément à la convention jointe en annexe.

Les séances auront lieu au Multi accueil « Chanteclerc » à Ugine les 26 février, 27 avril, 23 juin et 22 octobre 2026.

En contrepartie de cette action d'analyse des pratiques professionnelles, la rémunération du prestataire sera égale à 1 240 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention d'analyse des pratiques professionnelles avec la Fédération ACEPP des 2 Savoie selon les modalités ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

